

Déclaration CSE du 1^{er} avril 2010

Monsieur le Ministre,

Après la réforme de la voie professionnelle, celle de la seconde générale et technologique, celle de la voie générale, vous proposez aujourd'hui au Conseil Supérieur de l'Éducation une réforme des séries technologiques industrielles, de laboratoire et d'arts appliqués.

Nous sommes au SNES et à la FSU favorables à une rénovation de ces formations. Elles demeurent un outil pertinent et efficace pour amener de nombreux jeunes vers de hauts niveaux de qualification. Elles sont nécessaires pour assurer le développement économique de ce pays, pour les entreprises et pour les jeunes.

Nous sommes favorables à une rénovation car nous souhaitons que s'installe une nouvelle dynamique pour ces formations. Une dynamique basée sur une réécriture des programmes et contenus qui prenne en compte les évolutions technologiques, les aspirations des jeunes qui s'engagent dans ces formations afin qu'elles re-deviennent attractives.

Pour nous, ces formations devraient s'appuyer sur une structure basée sur des champs technologiques pertinents, c'est-à-dire qui correspondent à des champs d'activité économique, qui permettent au jeunes de construire un projet d'orientation positif.

Ces champs technologiques devraient être les supports d'enseignements technologiques basés sur la mise en activité des élèves, sur des pédagogies de projets. Les enseignements généraux devraient être construits en synergie avec ces enseignements technologiques. Les taux d'encadrement devraient être renforcés, le travail des élèves se déroulant pour l'essentiel au lycée.

Force est de constater que votre projet tourne le dos à ces principes :

- Ce projet propose une structure et des grilles horaires avant de fixer les objectifs et les contenus de programmes.
- Il propose une diminution des horaires dans les disciplines technologiques notamment.
- Il impose un tronc commun pour les disciplines générales et une partie transversale dans les enseignements technologiques.
- Il impose deux heures d'accompagnement personnalisé dont la finalité n'est toujours pas claire.
- Il mène à une réduction du taux d'encadrement.
- Il prévoit un volant d'heures globalisé pour les travaux pratiques, les travaux dirigés et le travail en groupes restreints, organisant ainsi la concurrence et les inégalités entre les établissements et les formations.

Tout en affichant une rénovation de la voie technologique, votre projet, en fait, organise l'effacement de sa spécificité. En fait, vous appliquez à la voie technologique les mêmes recettes qu'aux séries générales alors que dans ces deux voies de formations les problèmes et les difficultés sont de nature radicalement différentes.

Et vous savez, Monsieur le Ministre, que nous ne sommes pas seuls à dire cela. Les enseignants et parents d'élèves des lycées techniques vous ont écrit dans le même sens, de hauts responsables du secteur de l'aéronautique se sont inquiétés de ce projet et même Yazid Sabeg déclare que ce projet est un non sens tant du point de vue de l'économie que de celui de la justice sociale.

Ce projet risque en effet de détourner nombre de jeunes de formations qui leur permettraient de réussir. Le SNES prend acte de votre volonté d'un accompagnement de la réforme par un plan de formation des enseignants, et les deux premiers axes de votre plan sont intéressants.

En revanche, nous ne voudrions pas que le 3^e axe présenté ne soit le camouflage d'une reconversion massive d'enseignants dont les postes seront supprimés, conséquence mécanique de la diminution des horaires des enseignements technologiques.

Car ce projet va aussi entraîner de nombreuses suppressions de postes d'enseignants, tant dans les disciplines technologiques que générales. Ces suppressions seront dues aux réductions d'horaires mais surtout aux possibilités de regroupement des sections qui sont offertes par l'existence de tronc communs.

Ce projet s'inscrit complètement dans votre politique de suppression des postes et de réduction de l'emploi public.

Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, nous ne pourrions pas accepter votre projet mais nous voudrions également intervenir sur les conditions pratiques de mise en œuvre de la réforme de la classe de seconde sur le terrain. Elle est marquée par une précipitation extrême qui met en difficulté tant les familles que les personnels.

Est-il admissible que les informations concernant la structure précise de la réforme n'aient été communiquées, via les brochures Onisep que Mi Mars alors que les conseils de classe avaient déjà commencé dans plusieurs académies ?

Est-il normal que ces mêmes brochures ne fassent nullement mention de l'implantation des enseignements d'exploration obligeant les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO à aller à la pêche aux informations afin de répondre aux interrogations légitimes des élèves et des familles ? Il en est de même des contenus des enseignements d'exploration que nous venons d'examiner hier et qui sont des éléments de poids dans la motivation des élèves.

Bien pire il apparaît aujourd'hui que dans plusieurs académies de fait les élèves n'auront pas le choix de leurs enseignements d'exploration. Ils devront en effet s'accommoder de ce qui existe dans leur lycée de secteur.

Peu importe qu'ils aient déjà des projets dans le domaine artistique, préfèrent débiter de l'italien plutôt que de l'allemand en LV3 ou un enseignement technologique !

Il y a là selon nous une contradiction majeure entre ce qui a été présenté comme un moyen de découvrir de nouveaux enseignements, caractéristiques des séries et tester ainsi ses choix avec une réalité de terrain qui selon l'offre de formation, selon les territoires permettra à certains élèves de choisir ses enseignements d'exploration et à d'autres non !

Cette situation dans les académies montre finalement le peu de cas fait par ce ministère sur les possibilités d'avenir de tous les élèves et des conditions d'exercice des personnels.

Nous voudrions d'ailleurs, Monsieur le Ministre, profiter de votre présence pour vous interroger sur deux sujets essentiels concernant l'orientation.

Quelles réponses comptez-vous donner aux nombreux conseils généraux qui déclarent se désengager du financement des CIO départementaux ?

A Dijon, la rectrice a annoncé à nos collègues qu'elle décidait pour la rentrée prochaine de fermer 5 CIO sur les 7 du département de Saône et Loire. Des milliers d'élèves devraient ainsi effectuer des déplacements de près de 100 Kms pour trouver un CIO ! Il y a un certain paradoxe à déclarer vouloir créer un service public d'orientation tout au long de la vie en commençant par démanteler celui qui existe dans l'EN et qui fonctionne !

Enfin la profession est actuellement particulièrement indignée des propositions faites par ce Ministère sur les référentiels métiers. Elle y a en effet découvert que le métier de conseiller d'orientation-psychologue avait disparu, remplacé par une vague fonction de « chargé de l'orientation ». Comment continuer à discuter dans un groupe de travail sur les missions des conseillers d'orientation-psychologues si, contrairement à vos engagements, le statut est remis en cause ?

Nous vous avons écrit, Monsieur le Ministre, pour obtenir des clarifications urgentes. Nous attendons votre réponse.

Thierry REYGADES
Secteur Enseignements Technologiques du SNES